|  |  |
| --- | --- |
| CERNLogo EPS | **ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIREEUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH**Laboratoire Européen pour la Physique des ParticulesEuropean Laboratory for Particle Physics |

CONVENTION D’ACCUEIL
D’UN CHERCHEUR OU ENSEIGNANT-CHERCHEUR ETRANGER

en vue de l’admission au séjour en France, en qualité de « scientifique », d’une personne non-ressortissante de l’Union européenne, de l’Espace Economique Européen ou de la Confédération suisse, invitée par le CERN, organisation internationale intergouvernementale agréée à cet effet, pour y exercer une activité de recherche ou d’enseignement de niveau universitaire

**L’ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE (CERN)**,
ayant son siège à Genève, Suisse (adresse postale pour le courrier posté en France : *Site de Prévessin,
F-01631 CERN Cedex*) et exerçant ses activités de part et d’autre de la frontière franco-suisse,

*Nom du représentant du CERN, ci-après dénommé « le référent »* :

*Qualité du référent* :

**certifie accueillir en qualité de chercheur ou d’enseignant-chercheur,**

*Nom (M., Mme)*: *Prénom(s)*:

*Date de naissance*: *Lieu de naissance*:

*Nationalité* :

*Domicile actuel*:

*Qualité* : , sous le statut d’associé scientifique,

*Organisme employeur (de financement) ou d’enseignement supérieur fréquenté hors de France*:

**qui justifie des ressources requises pour couvrir ses frais de séjour en France et son rapatriement dans son pays d’origine,**

**pour le projet de recherche ou d’enseignement universitaire suivant :**

*Objet (descriptif détaillé)*:

*Durée prévue du séjour* :

☐ du au

☐ pour plusieurs séjours n'excédant pas 90 jours par périodes de 6 mois

entre le et le

*Adresse pendant le séjour*:

**et s’engage à ce qu’il bénéficie d’une couverture santé pour la durée de son séjour ainsi que d’une couverture contre les accidents qui pourraient survenir à l’occasion de son travail de recherche ou d’enseignement au sein du CERN, en application de l’article 6 de la directive n°2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005, relative à une procédure d’admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique.**

Le référent, responsable de l’accueil du chercheur ou de l’enseignant-chercheur, atteste sur l’honneur l’exactitude des déclarations portées sur ce document :

Fait à Genève, le *Signature du référent :*

Le chercheur ou l’enseignant-chercheur atteste sur l’honneur l’exactitude des déclarations ci-dessus :

Fait à , le , *Signature du chercheur*:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Sceau du poste diplomatique ou consulaire français |  | Cachet du Service des Relations avec les Pays-hôtes du CERN[[1]](#footnote-1)\* |

1. \* Téléphone: +41 22 767 51 52 ; courriel : relations.secretariat@cern.ch CERN/IR-DS-RH/20220322 [↑](#footnote-ref-1)